Tennis de Table de Billom

Club convivial depuis 1985

AUTORISATION DE TRANSPORT

Pour les participants de moins de 18 ans, l'autorisation de transport est obligatoire.
Elle permet aux conducteurs bénévoles du TT Billom de transporter votre enfant lors des entraînements, rencontres par équipes, tournois, stages et autres déplacements organisés par le club.
Elle est valable pour la saison sportive en cours.

1. LE PARTICIPANT

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____ **N° de licence (si connu) :** _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **E-mail :** _____

2. REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom : _____ **Qualité :** _____

père, mère, tuteur ou tutrice

3. AUTORISATION

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) du participant désigné ci-dessus, autorise le TT Billom à transporter mon enfant dans les véhicules conduits par les bénévoles du club, pour les déplacements liés aux activités du club (entraînements, rencontres, tournois, stages).
Je reconnais avoir été informé(e) que les conducteurs sont des bénévoles du club et qu'ils doivent être titulaires du permis de conduire et d'une assurance couvrant les passagers.
Cette autorisation est donnée pour la saison sportive en cours. Elle peut être retirée à tout moment, par écrit, auprès du bureau du club.

4. MON CHOIX

- ☐ OUI — J'autorise le transport de mon enfant par les bénévoles du club.
- ☐ NON — Je n'autorise pas le transport de mon enfant par les bénévoles du club.

5. DATE ET SIGNATURE

Date : _____ **Signature :** _____

Précédée de la mention « Lu et approuvé ».